

**Commune de SAINT VICTOR****Séance du 2 juillet 2022**

Le samedi deux juillet deux mil vingt-deux à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Isabelle JUNIQUE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

**Absents excusés :**

Axel CABLÉ pouvoir à Jessica MOTTIN ; Bernard MINODIER, pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL ; Tanguy ANTRESSANGLE et Daniel SAPET.

**Objet : Mise à jour des tarifs publics 2022**

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à revoir les tarifs des divers services publics communaux ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide l'application à partir du 8 juillet 2022 du tarif du service de restauration scolaire indiqué dans le tableau joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,



Alain MESBAH-SAVEL

## SAINT-VICTOR

## TARIFS SERVICES PUBLICS 2022 à compter du 8 juillet 2022

	Somme en €	
Tennis	5	Par heure et par court
	15	par semaine
	65	par année
	100	Caution badge et clés
Concession cimetière 30 ans	103	par m <sup>2</sup>
Concession cimetière 15 ans	62	par m <sup>2</sup>
Colombarium 1 case 30 ans	252	
Droit de place	8	Journée
	125	annuel
Occupation du domaine public	3,3	le m <sup>2</sup> + fixe de 16,00 Euros
Salle des Fêtes de Deyras	130	la consommation électrique sera facturée en plus
Salle des Fêtes de Pouyol	390	Particuliers contribuables de la commune
	650	Particuliers et associations non contribuables de la commune
	160	Associations de la commune
	230	Location hors samedis, dimanche et fêtes
	170	Petite salle + cuisine (bar mis à disposition sans chauffage)
	250	Salle sous-sol particuliers contribuables de la commune
	400	Salle sous-sol particuliers et associations non contribuables de la commune
	80	Salle sous-sol associations communales
	500	Les deux salles particuliers contribuables de la commune
	800	Les deux salles particuliers et associations non contribuables de la commune
200	Les deux salles associations	
Maison des Associations (activités a but lucratifs) associations ou organisme extérieur	16	à l'heure
	30	forfait la demi journée
Périscolaire	10	carnet de 10 tickets d'une demie-heure (garderie)
	42	carnet de 10 repas (cantine)
Piscine	18	Carte enfant de 6 à 14 ans 12 entrées
	24	Carte adulte 12 entrées
	2	Entrée enfant de 6 à 14 ans
	3	Entrée adulte
	1	par enfant pour les sorties scolaires
Gîtes	50	ménage gîtes (4 places)
	65	ménage gîtes (6 places)